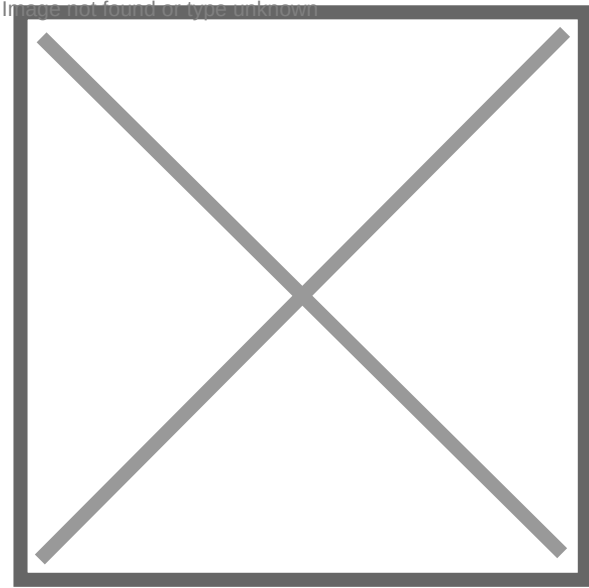




Licenciement économique étrange

Par **deepo29**, le 19/03/2013 à 14:10

Bonjour a tous.
Ouvrier dans une usine ameublement-textile pendant 18 années en CDI, je me permet de faire appel a vous pour quelques conseils.
En Aout dernier, nous fermions l'usine comme chaque année pour les vacances annuelles. Un salarié d'une société extérieure est intervenu sur la toiture de notre usine en réfection, sans autorisation, sans permis de feux et sans l'outillage adapté.
L'exécution de ces travaux a provoqué trois départs de feu.
En moins de deux heure, l'usine a été détruite, nous avons perdu nos clients et le recours au chômage partiel a du être mis en œuvre avec l'accord de la DIRECCTE.
Voici un extrait de ma lettre de licenciement pour motifs économiques.
"nous faisons suite à l'entretien préalable, qui s'est tenu le **-novembre-****, en présence de ***** ***, DRH
Nous vous avons remis l'intégralité des documents permettant d'adhérer a la convention de sécurisation professionnelle.
Vous avez adhéréau CSP..... en conséquence, c'est a la date du **-novembre-**** que votre contrat de travail est rompu.
Nous vous confirmons ci après les raisons économiques à l'origine de la procédure engagée, qui vous ont été exposées lors de notre entretien et qui ont fait l'objet d'une note que nous vous avons remise contre décharge a cet effet:
Suppression définitive de votre emploi, motivée par les éléments économiques, financiers et techniques suivants et impossibilité, malgré nos recherches, de vous reclasser à un poste correspondant à votre qualification. (TEXTO).....
Nous avons pu retrouver des locaux mais de taille beaucoup moins importante que ceux dont nous disposions jusqu'alors.
La taille du local et les délais de fabrication des machines nous ont conduit a devoir faire le choix de supprimer définitivement la fabrication des ***1 et de réduire de manière significative celle des *****2**
Dès lors, si dans les prochaines semaines, nous parvenons à mettre en œuvre une fabrication exclusivement de *****2, nous ne pourrons faire appel qu'a une équipe réduite.
Dans ces circonstances, nous avons du envisager la suppression de votre poste de travail.
Voilà ce qui me dérange dans cette lettre.
Notre usine était séparée en deux ateliers. *****1, et *****2.....
"La taille du local et les délais de fabrication des machines nous ont

conduit a devoir faire le choix de supprimer définitivement la fabrication des *****1 et de réduire de manière significative celle des *****2"

Mensonge, nla fabrication des *****1 n'a pas été supprimé définitivement. n il y a bien des machines spécifique et une production significative. Ces machines étaient bien présentes à l'ouverture du site de secours. n n Que pensez vous de cette façon de faire des licenciements économiques. n n Est ce légal de me raconter des choses totalement fausses pour parvenir a se débarrasser d'une équipe de production. Histoire de "dégraisser le mammoth". n n Des conseils a me donner? n n Merci d'avance.